

SURINAME

Date d'admission à l'ONU : 4 décembre 1975.

TRAITÉS : RATIFICATIONS ET RÉSERVES

Territoire et population : Le Suriname a soumis un document de base révisé (HRI/CORE/1/Add.39/Rev.1) à l'intention des organes de surveillance. Le rapport rédigé par le gouvernement contient des données démographiques et statistiques, et des renseignements sur, entre autres, la structure politique générale. La protection des droits de l'homme est énoncée dans la Constitution. Le chapitre V traite des libertés et droits individuels, ainsi que des principes reliés à l'égalité et à la non-discrimination; au droit de faire entendre sa cause équitablement et publiquement; à l'intégrité physique, mentale et morale; au droit à la vie; à la liberté et à la sécurité de la personne; au respect de la vie privée; à la liberté de religion et de conviction; à la liberté d'opinion, d'expression, d'association et de réunion pacifiques. Le chapitre VI contient des dispositions en matière de droits et obligations sociaux, culturels et économiques dans des domaines tels que le droit au travail et le droit de jouir des conditions de travail où la sécurité et l'hygiène sont assurées; le droit à la propriété; la protection de la famille et de l'enfant; l'égalité des femmes et des hommes devant la loi; la santé et l'éducation. En cas de violations des droits fondamentaux, la cour de justice est saisie. La cour constitutionnelle, qui reste à établir, aura pour tâches d'examiner les lois ou les dispositions de lois pour vérifier leur conformité à la Constitution et aux conventions internationales et de déterminer si les décisions des autorités publiques n'enfreignent pas les droits fondamentaux.

Droits économiques, sociaux et culturels

Date d'adhésion : 28 décembre 1976.

Le deuxième rapport périodique du Suriname devait être présenté le 30 juin 1995.

Droits civils et politiques

Date d'adhésion : 28 décembre 1976.

Les deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques du Suriname devaient être présentés les 2 août 1985, 1990 et 1995, respectivement.

Protocole facultatif : Date d'adhésion : 28 décembre 1976.

Discrimination raciale

Date d'adhésion (à titre d'État successeur) : 15 mars 1984. Le rapport initial et les six rapports périodiques suivants (du deuxième au septième) du Suriname devaient être présentés les 14 avril 1985, 1987, 1989, 1991, 1993, 1995 et 1997, respectivement.

Discrimination à l'égard des femmes

Date d'adhésion : 1^{er} mars 1993.

Le rapport initial et le deuxième rapport périodique du Suriname devaient être présentés les 31 mars 1994 et 1998, respectivement.

Droits de l'enfant

Date de signature : 26 janvier 1990; date de ratification : 1^{er} mars 1993.

Le rapport initial du Suriname (CRC/C/28.Add.11) a été présenté et doit être soumis à l'examen du Comité à sa session du 31 mars 2000; le deuxième rapport périodique doit être présenté le 31 mars 2000.



TRINITÉ-ET-TOBAGO

Date d'admission à l'ONU : 18 septembre 1962.

TRAITÉS : RATIFICATIONS ET RÉSERVES

Territoire et population : Trinité-et-Tobago n'a pas soumis de document de base à l'intention des organes de surveillance.

Droits économiques, sociaux et culturels

Date d'adhésion : 8 décembre 1978.

Les deuxième et troisième rapports périodiques de Trinité-et-Tobago devaient être présentés les 30 juin 1993 et 1998, respectivement.

Réserves et déclarations : Paragraphes (1) (d) et (2) de l'article 8.

Droits civils et politiques

Date d'adhésion : 21 décembre 1978.

Les deuxième et troisième rapports périodiques de Trinité-et-Tobago devaient être présentés les 20 mars 1990 et 1995, respectivement.

Réserves et déclarations : Paragraphe 2 de l'article 4; paragraphes 2 (b) et 3 de l'article 10; paragraphe 2 de l'article 12; paragraphe 5 de l'article 14; paragraphe 6 de l'article 14; paragraphe 1 de l'article 15; article 21; article 26.

Protocole facultatif : Date d'adhésion : 26 mai 1998.

Réserves et déclarations : Article 1.

Discrimination raciale

Date de signature : 9 juin 1967; date de ratification : 4 octobre 1973.

Les onzième et douzième rapports périodiques de Trinité-et-Tobago devaient être présentés les 3 novembre 1994 et 1996, respectivement.

Discrimination à l'égard des femmes

Date de signature : 27 juin 1985; date de ratification : 12 janvier 1990.

Le rapport initial et le deuxième rapport périodique de Trinité-et-Tobago devaient être présentés les 11 février 1991 et 1995, respectivement.

Réserves et déclarations : Paragraphe 1 de l'article 29.

Droits de l'enfant

Date de signature : 30 septembre 1990; date de ratification : 5 décembre 1991.